

# Vison d'Europe

*Mustela lutreola*



## DESCRIPTION

Sa morphologie est celle typique des mustélidés : corps souple et élancé, pattes courtes, tête légèrement aplatie aux oreilles peu saillantes.

À l'exception d'une tache blanche sur le menton et la lèvre supérieure, le pelage est brun foncé uniforme sur l'ensemble du corps (avec les extrémités éventuellement plus sombres). Le mâle adulte pèse 800 à 1000 g et la femelle de 400 à 600 g.

Il est donc beaucoup plus petit que le vison d'Amérique qui n'a pas de tache blanche au museau. Il est facilement confondu avec le putois sombre.

Bien qu'il passe la plupart de son temps sur la terre ferme, le Vison d'Europe évolue presque exclusivement à proximité de l'eau. C'est pourquoi on le qualifie parfois d'animal semi-aquatique.

## BIOLOGIE/ÉCOLOGIE

### HABITAT

Il se rencontre aux abords des berges, berges de forêt-galerie et ripisylves des rivières petites et moyennes, le long desquelles il exploite principalement les zones boisées, mais on peut le trouver dans tous les types de zones humides, voire parfois dans des agrosystèmes très artificialisés (zone de maraichage). Il utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les marais, les prairies humides et les ruisseaux traversant les zones agricoles.

Le Vison d'Europe exploite un domaine vital qui s'étend sur 2 à plus de 13 km de cours d'eau. Les femelles relativement sédentaires ont des territoires plus restreints que ceux des mâles dont certains ont été capturés deux fois à 44 km et à 72 km de distance, ayant changé de rivière et de bassin versant.

### REPRODUCTION

L'accouplement a lieu en janvier ou février et, après une gestation de 35 à 72 jours (possibilité d'ovo-implantation différée), les naissances ont lieu de mars à juin avec 2 à 7 jeunes qui sont allaités environ 10 semaines et se séparent de leur mère à la fin de l'été. Il n'y a qu'une à deux portée par an. Le vison d'Europe est capable de s'hybrider avec son proche parent génétique, le putois d'Europe et les hybrides s'avèrent fertiles.

### ALIMENTATION

Il se nourrit de grenouilles, de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs et de petits poissons.

Directive  
« Habitats »  
Annexes II et IV

Code  
Natura 2000 :  
**1356**

Protégée au niveau  
national

Liste Rouge Nationale :  
**En danger**

Liste Rouge Mondiale :  
**Menacé d'extinction**



L'aulnaie-frênaie, l'un des habitats préférentiels du Vison d'Europe dans la vallée du Né

## COMPORTEMENT

En période de repos, le Vison d'Europe utilise des gîtes situés à même le sol, à l'abri d'une végétation dense constituée le plus souvent de grosses touffes de carex ou de molinie, mais aussi de ronces. Le gîte peuvent aussi se trouver entre les racines d'un arbre, dans un terrier, sous une souche d'arbre recépée, sous un tas de bois, mais toujours à proximité d'une zone d'eau libre. Il ne creuse pratiquement pas de terrier lui même et préfère utiliser toutes les cavités à sa disposition, y compris d'anciens terriers de ragondin.

## REPARTITION

### En France :

Autrefois largement présent et réparti en Europe, il est actuellement en fort déclin.

En Europe de l'Ouest, il n'occupe plus que quelques départements français en Aquitaine et Poitou-Charentes, ainsi qu'une petite zone du nord de l'Espagne.

Il s'agit sans doute du mammifère français dont la survie est la plus menacée, et ce à très court terme.

### Sur le site Natura 2000 :

Les campagnes de recensement réalisées dans le cadre du suivi de la répartition du vison d'Europe dans le Grand Sud-Ouest (1999-2004) ont montré que l'espèce est encore bien présente dans le Sud-Ouest du Département de la Charente. Le bassin du Né en particulier est concerné par des densités d'individus relativement importantes.

Carte de répartition issue du programme Atlas de la Biodiversité Départementale et des Secteurs Mairies



Répartition du Vison d'Europe en France – Source : INPN

## MENACES

Les principales causes de régression de l'espèce au sein du site sont les suivantes :

**La dégradation des habitats :** la forte régression des zones humides qu'a connu la vallée du Né suite aux aménagements hydro-agricoles des dernières décennies n'a pu avoir que des conséquences négatives sur les effectifs de la population. De même, les travaux de recalibrage du cours principal ont eu pour effet de détruire une partie des formations végétales dans lesquelles les visons trouvaient refuge.

**La dégradation de la qualité des eaux** entraîne intoxications, directes ou indirectes (accumulation de polluants par ingestion de proies contaminées), réduction de la ressource alimentaire, réduction de la capacité de reproduction, baisse de la résistance aux maladies. Les polluants en cause sont en premier lieu les biocides rémanents (métaux lourds, PCB, pesticides).

**Le déficit hydrique** qui caractérise le Né, surtout en période estivale réduit la zone potentielle d'activités et contribue à la baisse des ressources trophiques.

**La mortalité par collision routière** avec des véhicules constitue une des causes majeures de mortalité de l'espèce, qui résulte de la présence d'ouvrages hydrauliques inadaptés au cheminement du vison. Les ouvrages hydrauliques du bassin versant du Né ont fait l'objet d'un recensement et d'une analyse de leur degré de dangerosité incluant plusieurs critères : largeur du lit majeur, proportion d'habitats favorables, densité du trafic automobile, configuration et dimensions de l'ouvrage.



La mortalité par collision routière, l'une des principales causes de mortalité du Vison © PJ

**La concurrence avec le Vison d'Amérique** constitue une menace potentielle, cette espèce n'étant pas présente dans le bassin du Né, mais dans celui, voisin, de la Tude. Le vison d'Amérique entre en compétition avec le vison d'Europe pour la recherche de nourriture et d'habitat et véhicules des maladies.



Vison d'Amérique

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ESPECE

- Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leurs connexions ;
- Garantir la ressource et la qualité de l'eau ;
- Adapter les ouvrages de franchissement routier à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions) ;
- Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes anti-ragondins (pièges cages) et désinfecter les pièges après toute capture de mustélidé, et en particulier de vison.